



## Compte rendu CGT réunion GT Collèges, Réunion du 30 mars 2026

### Ordre du Jour :

1. Point de suivi situation des collègues
2. Règles de gestion du temps de travail
3. Point de suivi mise en œuvre logiciel de gestion de l'activité des agent.es des collègues : présentation du logiciel
4. Dotation-cible rentrée 2026
5. Point de suivi sur la mise en œuvre de la loi 3DS
6. Prévention de l'usure professionnelle des agent.es des collègues
7. Point conditions de travail
8. Questions des organisations syndicales

Représentants CGT : Sébastien H., Fabien D

### POINT N°1 : Suivi de l'absentéisme dans les collègues



Comme lors de chaque réunion du GT Collèges, un point est fait en séance sur le suivi de l'absentéisme dans les collègues.

On note une baisse généralisée de l'absentéisme dans les collègues de quasiment 1% par rapport à décembre (un peu plus de 11% de septembre à février). On est encore loin des chiffres du reste du département mais la baisse de l'absentéisme reste assez notable. Seuls

l'absentéisme des seconds de cuisine reste problématique sur ce début d'année 2026.

Cette baisse reste tout de même à pondérer car on constate en parallèle une augmentation du recours aux temps partiels thérapeutiques. Cela concerne 4% des agents sur le mois de janvier par exemple.

Une autre problématique possible à la fin de l'année, la fin des possibilités de recours aux contrats PEC. L'État n'a pas reconduit les possibilités de nouveaux contrats

Pour la CGT, c'est bien la lutte de l'absentéisme par des remplacements qui fait que l'on arrive à avoir cette baisse. Dans les collègues, l'absentéisme est souvent dû à des charges de travail difficiles, des agents en sur-régime en cas d'absence prolongée de collègues, car le travail reste toujours aussi quantitatif à faire mais avec moins de personnel.

Il faut travailler à mieux prendre en compte et mieux compenser les temps partiels, thérapeutiques et classiques, mais aussi les préconisations médicales. Trop de préconisations non appliquées se voient muées en maladie à plus ou moins long terme....

Le chantier de l'usure professionnelle et la systématisation des bilans à mi-carrière doivent avancer et vite pour ces personnels, car les maladies pro ou les TMS ne prennent eux que peu de vacances... mettons aussi des moyens à hauteur de nos ambitions.

Des points réguliers seront faits lors des différents GT mais n'hésitez pas à nous faire remonter des informations si vous rencontrez des problèmes d'effectif dans vos collèges.

## **POINT N°2 : Règles de gestion du temps de travail**



La Collectivité nous présente pour la seconde année les règles de gestion du temps de travail des agents des collèges pour l'année 2026/2027.

Pour rappel, une nouvelle note oblige les gestionnaires à limiter le temps de travail hebdomadaire dans les collèges afin de lutter contre l'usure professionnelle des agents.

Ainsi, la durée hebdomadaire maximale fixée par le département sera de :

- **40.5h pour les AER**
- **43h pour les agents d'accueil**

**Un petit rajout dans la note et une belle victoire de la CGT. À compter de la rentrée prochaine, lorsque le 1<sup>er</sup> mai tombera sur un jour ouvré (entre le lundi et le vendredi), ce jour sera considéré comme travaillé et le temps annuel des agents des collèges sera diminué de 8h06 pour prendre en compte cette spécificité.**

D'autre part, des précisions ont été apportées et des explications plus claires seront données aux agents concernant les formations à suivre en plus des permanences pour les agents qui seraient recrutés en cours d'année scolaire.

Enfin, le déploiement du nouveau logiciel devrait permettre moins d'abus sur les grilles hebdomadaires et annuelles (dématérialisation informatique des grilles), et notamment sur les semaines avec les portes ouvertes ou autres animations hors plannings (voir ci-dessous).

La CGT a tenu à rappeler les obligations de l'employeur en matière de diffusion et prise de connaissance des agents de leurs grilles annuelles et hebdomadaires. La CGT a aussi insisté sur les règles régissant le temps Partiel Thérapeutique, temps de travail diminué suite à des problèmes de santé **qui en aucun cas ne doit être récupéré.**

## **Point N°3 : Point de suivi mise en œuvre logiciel de gestion de l'activité des agent.es des collèges : présentation du logiciel**

Le screenshot montre un tableau intitulé "Planning des employés". Le tableau a des colonnes pour les jours de la semaine et des lignes pour les employés. Les cellules du tableau sont colorées (bleu, orange, vert, rouge) pour représenter différents types de travail ou de congés.

Le CD nous présente en séance le nouveau logiciel pour la gestion des grilles horaires et des emplois du temps annuels des agents des collèges.

9 collèges ont testé le logiciel sur ces dernières semaines et une formation de l'ensemble des Secrétaires généraux sera dispensée en juin.

Les agents pourront à tout moment avoir accès à leur emploi du temps dématérialisé et ainsi vérifier que les heures supplémentaires ont bien été prises en compte par exemple et bien rentrées dans le logiciel, voir où ils en sont en matière de récupérations, etc...

Un gros bémol cependant, l'agent ne pourra saisir par lui-même ses heures supplémentaires, seul le SG le pourra. Il faudra donc s'en assurer soit même et le signaler au Développement local si ce n'est pas fait.

Ce logiciel permettra aussi au développement local de contrôler les emplois du temps hebdomadaires et annuels, dans le but d'éviter et corriger certains abus de gestionnaires. Des alertes seront mises en place pour éviter les dérives de certains SG. Ce logiciel a déjà été déployé dans d'autres départements et les retours sont globalement positifs...

Pour la CGT, le Développement local doit assurer un suivi régulier de ces grilles, notamment dans le chantier de lutte contre l'usure professionnelle... Chaque heure supplémentaire effectuée doit être récupérée dans les meilleurs délais, sur les permanences suivantes notamment.

Il est dommageable que les agents ne puissent saisir eux-mêmes et les interlocuteurs privilégiés des agents devront bien être identifiés...

Une présentation du logiciel sera faite lors de la journée des agents pour la Délégation de Nantes.

N'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes éventuels que vous rencontrez avec ce nouveau logiciel...

#### **Point N°4 : Dotation cible 2026**

Le CD nous présente quelques éléments de la dotation cible des collèges pour la rentrée future. Une rentrée qui sera marquée par une baisse globale des effectifs de 1%. Mais des baisses assez inégalitaires entre collèges (-14% pour le collège Bellestre ou -10% à Frida Kahlo) voir des augmentations fortes dans d'autres collèges sur Saint-Nazaire ville et la couronne nantaise.

Le CD a fait le choix de ne pas baisser les postes permanents malgré la baisse du nombre d'élèves (-8 en théorie) hors postes volants et cuisine centrale.



Aussi, la rentrée 2026 verra le redéploiement de 8 postes.

Les collèges suivants perdront un poste à la rentrée 2026 : Frida KAHLO, Raymond QUENEAU, René Guy CADOU, Bellestre et Andrée CHEDID.

Autres postes seront transférés en janvier 2027 : De Lucie Aubrac vers Le Hérault et de Frida Kahlo vers Anne de Bretagne.

Le collège Anita CONTI aura lui un poste supplémentaire à la rentrée 2027 (-0.75 par rapport à dotation cible).

Le CD termine en soulignant qu'il n'y aura aucune mobilité forcée.

Sur la dotation cible, difficile de dire quelque chose sur ce qui nous est présenté car on nous donne juste les chiffres des collèges où auront lieu des redéploiements. Nous avons connu par le passé les arrondis « façon administration » et sans les chiffres, difficile de se prononcer....

La CGT demande donc la diffusion du tableau global des effectifs cibles comme chaque année...

### Ajout post Réunion.

Le tableau nous a bien été transmis à postériori. Et ce que l'on craignait se vérifie encore avec des -0.71 arrondis à -0.50 pour au final pas d'ETP compensés. On notera donc plus d'un demi-poste manquant à la rentrée sur le collège Joséphine BAKER, le collège Camille LEPAGE, Claude DEBUSSY, Jean ROSTAND, Les Sables d'Or ou encore Julien LAMBOT (Et Anita CONTI cité ci-dessus).

Dans une moindre mesure, il manque un demi-poste sur Julie-Victoire DAUBIE, René CHAR, Petite Lande, Pays Blanc, Arthur RIMBAUD et Robert SCHUMANN.

D'autre part, l'administration et les SG vont devoir se pencher sur l'occupation des locaux et l'optimisation des ressources au vu des baisses d'effectifs dans certains collèges. Un travail de longue haleine à venir...

Pour la CGT, sur ce point, ce travail est plus que nécessaire, car une classe inoccupée ou occupée reste une classe à nettoyer...

### POINT N°5 : Point de suivi mise en œuvre loi 3DS



La Loi 3DS concerne les agents des collèges via le transfert de l'autorité fonctionnelle des Secrétaires généraux aux départements et via la mise en place de conventions entre le département et chaque collège.

Le travail des différents Groupes est en phase d'achèvement. On attaque la période d'écriture des conventions et indicateurs pour les collèges. Il a été demandé en parallèle aux collèges d'inscrire ce point de conventionnement à l'ordre du jour des prochains Conseils d'administration.

Les discussions ont globalement été intéressantes et ont permis de mettre de nombreux sujets sur la table, notamment le sujet des fonds de réserve, de roulement et liés aux budgets.

Ces points font l'objet de nombreux échanges et le CD ne lâche pas là où les fonds de réserve sont importants. Un rappel a été fait aux collèges « économes » notamment en relation avec le chantier de l'usure professionnelle et le remplacement de certains matériels ou de la vaisselle...

Une annonce avec la prise en charge dans les prochains mois des différents fluides des collèges. A suivre...

### Point N°6 : Prévention de l'usure professionnelle des agent.es des collèges

Comme lors de chaque GT, un point nous est fait sur la lutte l'usure professionnelle des agents. Au 30 mars, 29 actions ont été validées sur 4 axes et une convention a été passée avec une étudiante en Masters de Sociologie et Prévention professionnelle.

Les selfs participatifs vont être étendus sur les gros collèges notamment. Les premiers tests sur des petits collèges semblent intéressants, reste à voir ce que cela donnera sur des plus grands... Pour la CGT, on sait que c'est un travail de longue haleine mais il faut y mettre plus de moyens....

## **Point N°7 : Point conditions de travail**

Un point nous est fait sur les formations PRAP, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, organisées dans les collèges sur l'année 2026.

Les collèges concernés sont les suivants ; Collège Anita CONTI, Collège Saint-Exupéry (Savenay), Collège Jean MONNET, Collège Jean MOUNES, Collège Joséphine BAKKER, Collège Julien LAMBOT, Collège Le Haut Gèvres, Collège Le Hérault, Collège Les Sables d'Or, Collège Pierre Norange, Collège Saint-Exupéry (La Montagne)

## **Point N°8 : Questions des organisations syndicales**

Les organisations syndicales avaient posé plusieurs questions en amont de la réunion. Outre la question du 1<sup>er</sup> mai évoquée plus haut et posée lors de la précédente réunion, voici quelques retours :

Concernant la mobilité, un bilan est en cours pour évaluer les deux premières années. L'administration reviendra vers les agents concernés pour recueillir les avis

Concernant l'absence possible d'entretien annuel, c'est à l'autorité fonctionnelle de faire cet entretien. En cas d'absences ou de refus, il convient d'interpeler le Développement local si cet entretien n'a pu avoir lieu pour faire connaître ses besoins.

Concernant les dotations en matériel dans les collèges, un document nous sera transmis ultérieurement.

Concernant les problèmes d'accès internet dans les collèges, l'administration reconnaît un décalage du calendrier du renouvellement. Certains accès deviennent compliqués au vu de l'obsolescence de certains ordinateurs fixes.

Le problème des logements de fonction revient sur la table avec la flambée des fluides, carburants et électricité. Le diagnostic est en cours par la DPI mais les travaux à prévoir sont importants. L'enveloppe consacrée sera loin d'être suffisante et cela prendra du temps.

Enfin, une lettre de cadrage et des rencontres seront à organiser pour les missions des référents SST dans les collèges.

**Prochain GT Collèges le lundi 29 juin**, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et interrogations éventuelles par mail à : [syndicat.cgt@loire-atlantique.fr](mailto:syndicat.cgt@loire-atlantique.fr)

**Vos représentants CGT  
Du conseil départemental**